

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT DE MODIFICATION AU :

LOTISSEMENT, RÈGLEMENT NUMÉRO 530

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique.

QUE, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 20 janvier 2026, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

Règlement de lotissement, règlement numéro 530-3 :

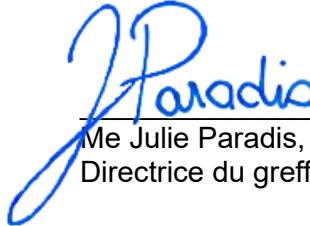
Ce projet a pour objet notamment de modifier le Règlement numéro 530 relatif au lotissement afin de procéder à la modification suivante :

- de la superficie minimale applicable aux lots desservis dans les zones 296Ha et 300Ha;

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **3 février 2026, à 18 h**, à l'hôtel de ville sis au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique. Le conseil municipal expliquera le contenu du projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement auquel le présent avis réfère est disponible pour consultation aux bureaux de la Ville à l'adresse ci-dessus et aux heures régulières de bureau. Il peut aussi être consulté sur le site internet de la Ville via le lien suivant : <https://st-zotique.com/reglements-urbanisme/#projet-en-cours-dadoption>

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 26^e jour du mois de janvier 2026.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques